DIAGNOSTIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIERE

Numéro de dossier :

Objet de la demande

☐ Premier diagnostic d'une installation existante
☐ Mon bien a fait l'objet d'un contrôle :
☐ Il y a moins de 3 ans ☐ il y a plus de 3 ans Date du précédent diagnostic : ……

Situation et particularités du bien immobilier

COMMUNE :……..
Adresse : ……
Complément d'adresse : ……

Références cadastrales : Section (s) : …… N° de parcelle(s) : ……
Type du bien : ☐ Habitation individuelle …….. Nombre de chambres :……
Nombre de pièces principales : ……
☐ Restaurant …… Nombre maxi de couverts : ……
☐ Local industriel …….. Type : ……..
☐ Autre : ……

Propriétaire(s)

Propriétaire de l'habitation :
Nom, prénom, raison sociale : ……
Adresse : ……
Code Postal : …… Ville : ……
Téléphone : …… …….. Portable : ……
Courriel : …… @ ……..

Adresse à laquelle doit être envoyé le rapport (si différente de l'adresse du bien) :
Nom, prénom, raison sociale : ……
Adresse : ……
Code Postal : …… Ville : ……
Courriel : …… @ ……..

Procédure à suivre

Le présent document dûment complété et signé est à transmettre à la communauté de communes au :

Service Assainissement
11 Rue Gilardoni
68 210 RETZWILLER

Un technicien agréé prendra contact avec vous pour la planification d'une visite afin de vérifier la conformité de l'installation. Suite à cette visite, un rapport de contrôle sera réalisé et un certificat de conformité ou le cas échéant, la liste des modifications à apporter à l'installation réalisée pour assurer sa conformité aux normes en vigueur vous sera délivré. **Nota :** Les techniciens agréés du **bureau d'études JDBE de Besançon et du bureau d'études BF Assainissement** sont les seuls habilités à réaliser les contrôles. (voir adresse en dernière page)

Communauté de communes Sud Alsace Largue
7 rue de Bâle 68210 Dannemarie | 03 89 07 24 24 | FAX 03 89 07 29 40
info@ sudalsace-largue.fr | www.sudalsace-largue.fr
SIRET 200 066 033 00016 | APE 8411Z

<u>Délais</u> : toute demande de rendez-vous doit être effectuée au minimum 15 jours à l'avance.

Consignes pour le jour de la visite

Tous les éléments relatifs aux dispositifs d'assainissement des eaux usées et d'évacuation des eaux pluviales devront être rendus **accessibles et ouverts par vos soins** (tampons de regard).
Toutes les pièces d'eau et les points d'évacuation devront être visibles et seront testés. Pour la réalisation de ces tests, il est demandé de ne pas fermer le compteur d'eau.
Tous les documents attestant de la présence d'une installation individuelle devront être présentés le jour du contrôle (factures, photos, rapports, etc.).

Tarifs

Les contrôles diagnostics sont soumis à facturation. Les tarifs fixés par délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2025, sont les suivants :

DESIGNATION	Nouveau Tarif TTC applicable à compter du 24 mars 2025
Contrôle, conception et réalisation pour immeuble de 1 à 20 EH	
Contrôle de conception et d'implantation	250,00 €
Contrôle de bonne exécution	280,00 €
Contre visite	125,00 €
Contrôle, conception et réalisation pour immeuble de 21 à 200 EH	
Contrôle de conception et d'implantation	480,00 €
Contrôle de bonne exécution	500,00 €
Contre visite	150,00 €
Diagnostic et contrôle de bon fonctionnement immeuble de 1 à 20 EH	
Diagnostic 1er contrôle de l'installation	280,00 €
Diagnostic de vente	200,00 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement (installation déjà visitée)	200,00 €
Diagnostic et contrôle de bon fonctionnement immeuble de 21 à 200 EH	
Diagnostic (1er contrôle de l'installation)	480,00 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement (installation déjà visitée)	300,00 €
Diagnostic de vente	300,00 €
Absence / Refus de visite d'un usager quelle que soit la taille de la filière	
Passage sur les lieux et délivrance d'un avis de passage dans la boîte aux lettres de l'usager	250,00 €

Date prévisionnelle de transaction immobilière : ……

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions et des tarifs applicables et je demande la réalisation du contrôle diagnostic au Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

Fait à ……, **le ……..**
Nom, prénom du propriétaire
Ou de son représentant : **Signature :**

Informations complémentaires :

Communauté de communes Sud Alsace Largue
7 rue de Bâle 68210 Dannemarie | 03 89 07 24 24 | FAX 03 89 07 29 40
info@ sudalsace-largue.fr | www.sudalsace-largue.fr
SIRET 200 066 033 00016 | APE 8411Z

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le portail officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement à l'adresse Internet suivante :

http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/

ADRESSES DES BUREAUX D'ETUDES AGREES :

JDBE - 83 Rue de Dole - Immeuble « Le Major » 25000 BESANCON
info@jdbe.fr - Tél : 03 81 52 06 88 – Fax : 03 81 51 29 23

BF Assainissement - 11 rue du Colonel CADE – Holtzwihr – 68320 PORTE DU RIED
contact@bf-assainissement.fr - Tél : 03 89 47 48 08

Communauté de communes Sud Alsace Largue
7 rue de Bâle 68210 Dannemarie | 03 89 07 24 24 | FAX 03 89 07 29 40
info@ sudalsace-largue.fr | www.sudalsace-largue.fr
SIRET 200 066 033 00016 | APE 8411Z